

Affiché le 01/10/2026

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 035-213500812-20260928-08126044-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clays

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
13	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clays, dûment convoqué le Lundi 21 Septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de SICOT Philippe Maire de Clays.

Présents :

M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BRIAND Véronique, GALISSON Carolane, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, VILBOUX Émilie, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, NOBLANC Ewen, RENOUX Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture d'Ille et Vilaine

Mme GALISSON Carolane a été élu(e) secrétaire de séance

Délibération n°081-26-044

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS POUR LE TOURNAGE DE QUELQUES SÉQUENCES D'UNE SÉRIE TÉLÉVISÉE

La société « Gaumont Production Télévision » a contacté la mairie de Clays pour organiser le tournage de quelques séquences d'une série télévisée ARTE intitulée « Peau d'vaches » qui devrait se dérouler durant 2 jours au cours du mois d'octobre 2026.

Monsieur le Maire a proposé à la société « Gaumont Production Télévision » une participation financière de 2000 € par journée de tournage, soit 4 000€ pour 2 jours de tournage. La société Gaumont a accepté cette proposition.

Pour les besoins du tournage, la société a sollicité :

- Auprès du diocèse : l'accès à l'église ;
- Auprès de la mairie :
 - l'accès à l'espace public entre l'église et le cimetière, notamment via une demande de fermeture de la rue du Parc à la circulation ;
 - la mise à disposition de places de stationnement réservées ;
 - la mise à disposition de la salle polyvalente pour les besoins techniques du tournage ;
 - la mise à disposition du cimetière.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe d'une mise à disposition des équipements et espaces publics communaux pour un montant journalier de 2000 €, soit 4000 € pour 2 jours de tournage ;
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Pour copie conforme :

En mairie, le Mercredi 30 Septembre 2026

Le Maire
Philippe SICOT

